

IFRS 16 : la maîtrise des difficultés

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée

Distanciel : 1 demi-journée

Soit 3h30 au total

PRIX 2023

Présentiel : 550 € HT / personne

Distanciel : 450 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 590 € HT / personne

Distanciel : 490 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG disposant d'une expérience opérationnelle étendue en accompagnement sur les normes IFRS

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables ou membres des départements normes et consolidation
- Responsables financiers souhaitant approfondir leurs connaissances concernant la norme IFRS 16

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Approfondir ses connaissances techniques afin d'être en mesure de gérer les complexités comptables de la mise en œuvre d'IFRS 16
- Mise à jour normative sur les dernières actualités d'IFRS 16

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

CHAMP D'APPLICATION : DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA DEFINITION D'UN CONTRAT DE LOCATION

- Difficultés rencontrées dans la définition d'un contrat de location – exemples illustratifs

DETERMINATION DE LA DUREE EXECUTOIRE DU CONTRAT

- Détermination de la durée exécutoire, difficultés d'application et illustrations
- Spécificité des baux 3-6-9

APPLICATION DE LA NORME POUR LES BAILLEURS

- Présentation du modèle dual et des spécificités

TRANSACTIONS PARTICULIÈRES

- Opérations de cession-bail
- Sous-locations
- Regroupements d'entreprises

COMPTABILISATION SUBSÉQUENTE DES CONTRATS DE LOCATION

- Distinction entre réestimations et modifications de contrats / illustrations pratiques
- Aménagements de loyers (notamment en lien avec l'amendement « Rent Concessions »)

IFRS 16 : la maîtrise des difficultés

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 demi-journée

Distanciel : 1 demi-journée

Soit 3h30 au total

PRIX 2023

Présentiel : 550 € HT / personne

Distanciel : 450 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 590 € HT / personne

Distanciel : 490 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG disposant d'une expérience opérationnelle étendue en accompagnement sur les normes IFRS

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

IMPACTS COLLATÉRAUX D'IFRS 16

- Impacts sur les tests d'impairment
- Impacts liés aux impôts différés
- Autres impacts

ANNEXES

- Processus IFRS 16
- Disclosures IFRS 16

